



Economie Stratégies Entreprise

Grenoble, le 21 Mai 2008

8

Colloque FIED : « Enseignement à distance et Francophonie », 13 et 14 novembre 2008, Besançon

# Utilisation de l'EAD pour diminuer les frottements pédagogiques dans la mobilité internationale des étudiants

(L'expérience de la Faculté d'Economie de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble)

**Jean-Louis Besson**<sup>1</sup>  
**Pierre Bailly**<sup>2</sup>

La mobilité des étudiants, et surtout, la mobilité internationale demande aux universités de solutionner une multitude de problèmes de "tuyauterie" dans les deux sens (sortant et entrant) :

- mise à disposition de l'information pertinente sur les universités et les conditions d'études et de vie locales

---

<sup>1</sup> Titulaire de la Chaire Jean Monnet "Union monétaire et intégration européennes", Directeur du Département d'Enseignement à Distance de la Faculté d'Economie (ESE) de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble (France)

<sup>2</sup> Responsable des Relations Internationales de la Faculté d'Economie (ESE) de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble (France).

Faculté d'Economie (UFR ESE)

1241, rue des Résidences

Domaine Universitaire

BP47- F38040 Grenoble Cedex 09

Tel 33 (0)4 76 82 54 58 - Fax 33 (0)4 76 82 59 95

<http://ese.upmf-grenoble.fr>



Université Pierre-Mendès-France  
Sciences sociales & humaines

- enregistrement, filtrage et régulation des candidatures sortantes (et, éventuellement, entrantes)
- formalités administratives
- préparation linguistique (et culturelle au sens large) des étudiants sortant et, dans l'autre sens, accueil des étudiants entrant.

Ces problèmes sont compliqués mais des responsables et des personnels administratifs efficaces et dévoués parviennent à en venir à bout. Il apparaît alors que la dimension pédagogique de la question ne se réduit pas à l'indispensable apprentissage linguistique.

### ***1. Mobilité et frottements : transférabilité des crédits et difficultés du transfert***

Pour les responsables des services de relations internationales ou des services d'échange des universités, la mobilité des étudiants est principalement un problème de gestion et d'optimisation des flux mais, pour les étudiants, comme pour les Facultés dont ils viennent ou dans lesquelles ils arrivent, la mobilité entre universités se fait à l'intérieur d'une discipline (ou d'un champ disciplinaire) et constitue un moment d'un cursus académique.

L'Espace européen de l'enseignement supérieur a pour objectif de constituer un univers suffisamment homogène pour que la circulation des étudiants entre les universités se fasse sans rupture de la continuité du cursus, les crédits obtenus au cours d'un semestre dans l'université "host" étant capitalisés avec les crédits obtenus et à obtenir dans l'université "home".

Cela suppose, sinon l'harmonisation, du moins la compatibilité et la reconnaissance des cursus disciplinaires, entre universités du même pays et entre universités de pays différents.

Nous en sommes assez loin à présent. Même si l'architecture LMD et la comptabilisation des résultats en ECTS donne l'outil nécessaire, cet outil reste formel.

Dans un espace homogène, la mobilité des étudiants ne serait qu'un problème de circulation. Dans un espace encore hétérogène, à ce problème de circulation s'ajoute un problème de conversion.

Nous, les économistes, nous avons appris que les marchés connaissent des frottements et des coûts de transaction et qu'il ne suffit pas d'autoriser la libre circulation pour unifier les marchés.

Concrètement, les enseignants dont les étudiants font un séjour à l'étranger ou qui reçoivent des demandes d'admission d'étudiants étrangers se demandent (et demandent à l'étudiant de justifier) quel programme l'étudiant a suivi, quelles matières il a validées, quelle est la valeur de cette validation et, en fin de compte, comment traiter dans le cursus local, les résultats (même exprimés sous forme d'ECTS) obtenus dans le cursus étranger. Pour prendre une analogie monétaire, nous ne sommes pas encore en régime de convertibilité (des ECTS), encore moins en régime "d'union monétaire" (égalité des ECTS quelle que soit leur provenance), nous sommes en contrôle des changes.

De ce fait, la mobilité internationale constitue pour les étudiants une expérience indispensable du point de vue linguistique et culturel et sur le plan de l'expérience mais une discontinuité dans leur cursus académique.

Dans les programmes d'échange, au prix de difficultés certaines (quoiqu'elles puissent être atténuées par le dispositif d'accueil de l'université "host"), l'étudiant obtient des crédits à l'extérieur. Qu'en fait son université "home" ? Comment ces crédits sont-ils comptabilisés ?

Tant que l'homogénéité et la reconnaissance mutuelle n'auront pas suffisamment progressé, le séjour à l'étranger sera davantage un "stage" (au demeurant, tout à fait utile) qu'un moment du cursus académique.

Dans certains cas<sup>3</sup>, l'université d'origine convertit les crédits obtenus à l'étranger en crédits domestiques (en fonction de l'adéquation des programmes, de la qualité de l'enseignement et des différences dans les pratiques de notation). Dans d'autres cas, l'université d'origine considère globalement le séjour à l'étranger comme une "unité d'enseignement" ou un "module" valorisé en crédits ECTS domestiques, moyennant, souvent, un travail complémentaire demandé à l'étudiant (rapport). Dans d'autres cas, les crédits sont reconnus.

## ***2. Reconnaissance des résultats obtenus à l'étranger par la Faculté d'Economie UPMF-Grenoble***

La Faculté d'Economie (ESE) de l'UPMF de Grenoble a choisi, depuis longtemps, de reconnaître les résultats obtenus par nos étudiants au cours de leur séjour à l'étranger. "Reconnaître" signifie ici "valider", comptabiliser et capitaliser : si un de nos étudiants passe sa 3<sup>ème</sup> année de licence dans une université partenaire et réussit son année (ou son semestre), nous ne nous occupons pas du détail du programme suivi ni de sa correspondance ponctuelle avec le nôtre, nous considérons que la réussite à l'étranger équivaut à une réussite chez nous.

Il demeure néanmoins une difficulté car, en France, nous procédons encore à une double comptabilité des résultats des étudiants, à la fois en crédits ECTS et en note (de 0 à 20) et, en outre, pour des raisons particulières, la France a conservé le principe de compensation entre les unités d'enseignement. Ainsi, comme vous le savez, à supposer que les 60 ECTS d'une année se composent de 12 unités d'enseignement de 5 ECTS chacune, l'étudiant peut réussir l'année (et obtenir les 60 crédits) de deux manières :

- ou bien, en réussissant chaque unité d'enseignement (UE) et en obtenant indépendamment les crédits correspondant
- ou bien, par compensation entre les notes des UE : si l'étudiant a réussi certaines UIE avec une note >10, raté d'autres UE mais obtient une moyenne globale  $\geq 10$  il sera réputé avoir réussi la totalité des UE.

De ce fait, même en reconnaissant globalement les résultats obtenus à l'étranger, il nous faut encore procéder à la traduction dans l'échelle "home" des notes "host", compte tenu des règles et des pratiques de notation respectives.

---

<sup>3</sup> Cf le séminaire organisé par P Bailly "Comment gérer les programmes de mobilité" (Université des Sciences sociales et économiques, Saratov, 14/17 mai 2008)

Cette complication résiduelle est appelée à disparaître. A partir du moment où une université a expertisé et reconnu la qualité de ses universités partenaires et de leurs cursus disciplinaires et la compatibilité globale entre leurs programmes et leurs pratiques et les siens propres, la comptabilisation des résultats en crédits ECTS permet, comme leur nom l'indique, de les transférer.

C'est sur cette base que le Département d'Enseignement à distance (EAD) de la Faculté d'Economie <sup>4</sup> a défini son schéma type de coopération internationale. En effet, outre les étudiants individuels relevant de l'EAD, ce régime pédagogique est particulièrement bien adapté à la délocalisation de nos formations et constitue une option alternative à la méthode de traditionnelle consistant à "exporter" temporairement des enseignants qui, en une semaine ou 15 jours, s'efforcent de dispenser sur place aux étudiants étrangers la totalité du programme annuel.

Précisons que, à l'UPMF de Grenoble, l'EAD ne relève pas d'un service central de l'université : les UFR qui le désirent mettent en place leur EAD. Si ce schéma a des inconvénients techniques, il a de grands avantages pédagogiques car il en résulte une très forte liaison entre l'EAD et l'UFR et une grande autonomie d'organisation.

### ***3. Le schéma de coopération pédagogique en régime à distance : double diplomation unilatérale***

L'EAD de la Faculté d'Economie a deux sortes de coopérations internationales :

- coopérations techniques : l'institution partenaire joue un rôle logistique, notamment pour permettre la tenue des examens sur place (sous notre responsabilité) mais les étudiants suivent et passent la totalité de nos 60 crédits ECTS pour une année d'étude (en parallèle ou non avec leur cursus domestique)

- coopérations pédagogiques : lorsque nous connaissons suffisamment l'institution partenaire et avons reconnu sa qualité, nos 60 crédits annuels sont divisés en deux tranches :

- \* 30 crédits sont obtenus par l'étudiant à partir du cursus domestique en économie dont nous validons **globalement** les résultats (qui entrent ainsi dans notre comptabilité en crédits ECTS mais n'entrent pas dans le calcul "à la française" de la moyenne)

- \* 30 crédits sont obtenus par l'étudiant dans notre cursus en économie, en suivant à distance les cours correspondant (et en faisant le travail demandé) et en passant chez lui nos examens.

Avant de préciser notre organisation pédagogique, notons que si nous, Faculté d'Economie de l'UPMF de Grenoble, validons les crédits de l'université d'origine, la réciproque n'est pas assurée <sup>5</sup>, ce qui atteste encore des frottements dans la circulation et

---

<sup>4</sup> Créé il y a plus de 20 ans, notre enseignement à distance (EAD) offre la totalité du cursus en économie, BA et Master.

<sup>5</sup> Sauf avec l'université suisse d'enseignement à distance FS-CH (FernStudien Schweiz) : après un important travail en commun sur les programmes, nous avons mis en place un programme de "double diplôme" (un cursus, deux diplômes) dans lequel l'étudiant suit et valide 30 crédits ECTS suisses que nous "importons" et 30 crédits UPMF que FSCH "importe", de sorte que, à la fin, avec 180 crédits dont la moitié sont suisses et la moitié français, l'étudiant obtient à la fois le BA suisse et la Licence française.

des réticences ou de la frilosité de la plupart des universités en matière de transférabilité des crédits. C'est pourquoi on peut parler de "double diplomation unilatérale".

Pour rendre plus commode le travail de l'étudiant, nous avons réorganisé les programmes (sans modifier leur contenu). Naguère encore, une année d'études comportait en EAD autant de cours qu'en régime en présence, c'est-à-dire une trentaine et il arrivait fréquemment qu'une unité d'enseignement (UE) contienne plusieurs matières. Le travail de l'étudiant était difficile car, en régime à distance, la principale difficulté est de s'organiser et, avec tant de cours, l'étudiant ne voyait plus ce qui était important, très important ou secondaire et se perdait dans le matériel pédagogique.

Une importante réforme a été effectuée récemment pour regrouper et recomposer les cours et les UE afin de simplifier l'architecture (à programme inchangé). Un semestre d'études (30 crédits ECTS) se compose désormais d'une UE "fondamentale" (15 crédits ECTS) résultant du rassemblement et de la mise en cohérence de cours qui allaient ensemble et 3 UE "complémentaires" (5 crédits ECTS) comprenant un cours par UE.

Exemple : 2<sup>ème</sup> année de Licence en Economie (2 semestres)

| Type d'UE       | Crédits ECTS | Semestre 1                                 | Semestre 2                   |
|-----------------|--------------|--|------------------------------|
| Fondamentale    | 15           | Monnaie et finance                         | Analyse économique           |
| Complémentaires | 5            | Méthodologie et recherche documentaire     | Comptabilité analytique      |
|                 | 5            | Histoire des faits économiques et sociaux  | Comptabilité nationale       |
|                 | 5            | Initiation à la vie politique et juridique | Statistiques et probabilités |
| TOTAL           |              | 30 crédits ECTS                            | 30 crédits ECTS              |

Notre schéma de coopération repose sur les UE fondamentales : les 30 crédits que l'étudiant doit réussir chez nous sont passés dans les UE fondamentales (2 gros cours pour l'année). A nos yeux, ces UE sont le "cœur" de notre programme et, si nos UE complémentaires nous paraissent évidemment nécessaires, nous avons la modestie de penser que d'autres choix sont également possibles et que les cours de l'université d'origine peuvent aussi bien compléter les nôtres.

### Schéma pédagogique de coopération

| Année                        | Semestre | UE                            | Crédits UPMF | Crédits extérieurs validés | TOTAL |
|------------------------------|----------|-------------------------------|--------------|----------------------------|-------|
| 1 <sup>ère</sup> année<br>L1 | 1        | Principes d'économie générale | 15           | 15                         | 60    |
|                              | 2        | Principes de gestion          | 15           | 15                         |       |
| 2 <sup>ème</sup> année<br>L2 | 3        | Monnaie et finance            | 15           | 15                         | 60    |
|                              | 4        | Analyse économique            | 15           | 15                         |       |
| 3 <sup>ème</sup> année<br>L3 | 5        | Economie industrielle         | 15           | 15                         | 60    |
|                              | 6        | Economie internationale       | 15           | 15                         |       |

D'une part, la reconnaissance du cursus domestique (qui n'est pas, je le souligne encore, une reconnaissance "mutuelle" mais unilatérale puisque les partenaires ne font pas l'opération inverse) simplifie le travail de l'étudiant et traduit notre respect de l'université partenaire.

D'autre part, l'étudiant ne peut pas réussir son année s'il n'obtient pas nos UE, ce qui nous garantit une capacité linguistique suffisante et des compétences et connaissances adéquates à notre formation.

Sur cette base, nous avons eu l'idée d'un dispositif de préparation des étudiants étrangers à l'entrée en Master en France afin d'augmenter à la fois l'efficacité de notre sélection et la "productivité" du séjour en France de l'étudiant, c'est-à-dire atténuer les frottements et diminuer les coûts de transaction (monétaires et non monétaires).

#### **4. Le programme "préparation Master"**

Ce programme résulte de l'expérience de la Commission de Validation de la Faculté qui, chaque année, étudie les demandes d'admission d'étudiants n'ayant pas les titres universitaires français ou les titres européens admis en équivalence et invoquent des cursus ou diplômes en économie étrangers à l'appui de leur demande. Notre sélection doit tenir compte de l'aspect linguistique et de l'aspect académique (souvent également difficiles à apprécier), à la fois pour ne pas dégrader notre activité pédagogique en incorporant dans nos promotions des étudiants qui ne pourraient pas suivre et ne comprendraient pas, et pour éviter à ces étudiants de perdre leur temps, leur moral et leur argent<sup>6</sup>. Cette appréciation, toujours problématique, est à peu près impossible pour les candidats chinois dont nous avons reçu les demandes en grand nombre depuis l'entrée de la Chine à l'OMC.

Notre solution est un programme de préparation à l'entrée en Master, programme qui est en même temps un dispositif de sélection (cf l'encadré à la fin du texte pour la présentation détaillée).

<sup>6</sup> Un autre aspect du problème est l'éventualité que la demande d'admission soit une couverture à une immigration économique clandestine. Dans ce cas, les étudiants admis, une fois leur inscription faite, s'évaporent.

Ce programme s'adresse à des étudiants en économie qui, dans leur université, sont en dernière année de 1<sup>er</sup> cycle. Il se déroule en parallèle avec le cursus domestique et comprend deux volets :

- un volet linguistique assuré sur place par l'université d'origine et débouchant sur un niveau B2 en français **attesté**
- un volet académique comprenant trois des UE "fondamentales" présentées tout à l'heure, une UE de 2<sup>ème</sup> année et deux UE de 3<sup>ème</sup> année, suivies en enseignement à distance (avec des formes de tutorat variables selon les cas) et sanctionnées par des examens passés sur place <sup>7</sup>.

Administrativement, nous inscrivons ces étudiants en 3<sup>ème</sup> année de Licence (L3) avec un code pédagogique particulier. Si les étudiants réussissent les deux volets du programme (B2 en français et au moins 10/20 de moyenne aux 3 UE), nous leur délivrons le diplôme d'Etat français de "Licence en Economie-Gestion" qui, dans l'état actuel de la réglementation et des pratiques, permet l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Master dans toutes les universités françaises (sauf pré-requis particuliers). Comme la Licence correspond à 180 crédits ECTS alors que l'étudiant n'a obtenu directement chez nous que 45 crédits (3 UE X 15), cela revient à valider très largement l'enseignement suivi dans l'université d'origine, tout en assurant une sélection indépendante.

Ainsi, l'étudiant qui réussit obtient le titre d'accès réglementaire en Master (ce qui le dispense des procédures de validation) et a les capacités linguistique, académique et méthodologique nécessaires.

Ce programme est, dès maintenant, en place avec des universités russes et chinoises.

Naturellement, à la fin du programme, il est à craindre que certains étudiants échouent. Le coût (monétaire et psychologique) d'un échec sera bien plus faible que si cet étudiant était venu en France suivre des études. Pour ceux qui réussiront, trois options seront possibles :

- entrée en 1<sup>ère</sup> année de Master à Grenoble ou dans une autre université française
- demande d'admission en Master dans une université d'un autre pays européen
- arrêt des études à l'obtention du diplôme français de Licence, en plus du diplôme domestique.

### **5. Dispositions linguistiques**

La mondialisation parlant plus volontiers anglais que français, la question pédagogique a aussi une dimension linguistique.

Prenons le cas d'un étudiant étranger (russe ou chinois, par exemple) qui, dans son université locale suit sa dernière année d'économie tout en préparant **parallèlement** notre diplôme français. Les cours d'économie qu'il suit chez nous en EAD ont des

---

<sup>7</sup> Pour les étudiants chinois dont les difficultés linguistiques, culturelles et méthodologiques sont très importantes, nous avons mis en place une variante : après avoir obtenu leur grade chinois et fait la preuve d'un niveau minimal en français, les étudiants sélectionnés des universités partenaires viennent à Grenoble faire leur année préparatoire afin d'être immergés. Nous leur assurons alors un perfectionnement en français et le complément en économie prévu pour lequel ils disposent des ressources pédagogiques de l'EAD, renforcées par un tutorat présentiel. La 1<sup>ère</sup> promotion de ces étudiants arrivera en septembre 2008.

contenus et des méthodes différents de ses cours locaux. Si cet étudiant doit **préalablement** être parfaitement "fluide" en français pour tirer parti des cours et réussir les examens, nous aurons si peu de candidats que le programme ne ferait pas ses frais. En Chine, en particulier, les étudiants ayant une bonne connaissance du français sont des étudiants qui ont suivi une université littéraire et ils n'ont aucune formation en économie et aucun désir d'entreprendre des études d'économie. A l'inverse, les étudiants en économie ont une connaissance de base de l'anglais mais aucune ou très peu formation en français. Il est clair que suivre des études d'économie dans une langue qu'on est en train d'apprendre et qu'on ne maîtrise pas n'est pas la meilleure manière.

Pour répondre à ce problème, nous avons deux méthodes : la première est classique, la seconde audacieuse.

La méthode classique consiste à faire précéder l'entrée dans notre programme d'économie par une année de formation intensive en français organisée par l'université partenaire et suivie, chez lui, par l'étudiant en parallèle avec son cursus en économie local. Les étudiants "pré-admis" dans notre programme ne sont définitivement admis que lorsqu'ils attestent du niveau minimal requis en français. Une fois dans notre programme, ils suivent les cours EAD en français tout en continuant leur perfectionnement linguistique. C'est un programme de ce type que nous avons depuis longtemps avec l'Université de Finance de Petersburg (FINEC).

Depuis peu, nous avons mis au point une autre méthode, qu'on peut qualifier d'audacieuse qui a d'abord été expérimentée dans notre coopération avec Petersburg. Elle consiste à dissocier les difficultés linguistiques et académiques.

Nous proposons nos cours d'EAD en version anglaise, ce qui permet aux étudiants d'apprendre l'économie dans une langue qu'ils maîtrisent, tout en apprenant parallèlement le français.

Dans le programme "préparation Master", les étudiants suivent, comme déjà expliqué, un cursus spécial avec un volet "économie" et un volet linguistique : ils peuvent choisir le volet "économie" en français (s'ils sont déjà opérationnels) ou en anglais et obtiennent le droit d'entrer en Master en France s'ils réussissent les matières d'économie et attestent d'un niveau B2 en français.

### ***Conclusion***

L'exposé de cette expérience limitée vise à attirer l'attention sur le problème administratif et pédagogique de la **transférabilité des crédits ECTS**. Quelle que soit l'excellence des systèmes de circulation des étudiants entre universités, la mobilité ne s'inscrira dans la continuité du cursus académique que s'il y a, réellement, une reconnaissance mutuelle des crédits dont les principes sont à définir au niveau des composantes (Facultés ou Instituts) qui gèrent la scolarité, les parcours disciplinaires et délivrent les diplômes.



## **ANNEXE 1 Programme année préparatoire aux Masters français du domaine Economie-Gestion ("prépa Master")**

### **1. Présentation**

Le programme vise à préparer des étudiants étrangers se trouvant en fin d'études d'économie-gestion dans l'université partenaire (niveau bac+3 ou bac+4 selon l'organisation des études dans le pays) à l'entrée en Master français d'économie-gestion. Ce programme s'accomplit en totalité dans l'université d'origine des étudiants.

Si, à leur admission dans le programme, les étudiants sont suffisamment compétents en français, le programme se déroule sur un an. Il comprend :

- un perfectionnement en français organisé par l'université d'origine
- un complément en économie organisé par la Faculté d'Economie (UFR ESE) de l'Université de Grenoble en régime à distance.

Ces études sont sanctionnées par des évaluations.

NB. Ce programme peut également être suivi en anglais..

### **2. Sélection des étudiants**

Pour que les étudiants aient le maximum de chances de réussir, l'université partenaire sélectionnera les meilleurs et veillera à ce qu'ils aient des bases significatives en français (ou en anglais). L'effectif par université sera de 15 étudiants au minimum, 30 étudiants au maximum.

Ces étudiants seront régulièrement inscrits à la Faculté d'Economie (ESE) de Grenoble en 3ème année de Licence d'Economie-gestion pour 45 crédits. Les crédits manquants pour l'obtention de la Licence seront obtenus par validation de leur cursus dans l'université d'origine.

### **3. Programme de l'année préparatoire**

\* perfectionnement en français : il est assuré sous la responsabilité de l'université partenaire. Il comprend du français général, de l'expression orale et écrite, de la méthodologie et un complément en français économique et financier. Un niveau B2 certifié sera exigé pour la réussite au programme. Attention ! pour la version anglaise du programme, les étudiants qui voudraient ensuite entreprendre un master en France devraient complémentarément attester d'un niveau minimum B2 en français ;

\* complément en économie : les étudiants suivront en français (ou anglais) trois unités d'enseignement (UE) fondamentales du programme de licence :

- Economie internationale
- Economie industrielle
- Monnaie et finance.

Ils disposeront des supports pédagogiques de l'enseignement à distance (polycopiés et plate-forme d'E-learning). Dans les matières suivies, les étudiants étrangers passeront les mêmes examens que les autres étudiants de la Faculté.

La réussite aux deux volets du programme entraînera la délivrance du diplôme d'Etat français de "Licence en économie-gestion". Dans le cadre de la réglementation actuellement en vigueur, ce diplôme permet d'entrer en 1ère année de Master dans le domaine "Economie-gestion" à la Faculté d'Economie de Grenoble et dans les autres facultés d'Economie françaises.

En cas d'échec aux examens, un étudiant pourra être autorisé à redoubler une seule fois.

### **4. Coût du programme**

L'université d'origine des étudiants assure sur place le volet "perfectionnement en français" et fait certifier le niveau atteint par les étudiants ; de son côté, ESE assure en enseignement à distance le volet "complément en économie" et l'organisation des examens dans l'université d'origine.

Le coût à régler par l'étudiant à l'UPMF est de 1500 euros pour un an (inscription administrative incluse).

Le règlement à l'UPMF doit être effectué au moment où la candidature de l'étudiant est acceptée.

### **5. Calendrier**

Si accord sur ces modalités, une convention détaillée doit être aussitôt passée entre ESE et l'université partenaire. Cette convention devra être approuvée autorités compétentes des deux côtés et signée par les deux parties.

Les examens terminaux pour les matières d'économie étant en Juin, le programme commence le 1er Octobre.

Après la première année, le programme fera l'objet d'une évaluation et d'adaptations éventuelles.

## ANNEXE 2 Etapes et conditions de la mise en place du programme

|   |   |   |
|---|---|---|
| Conditions générales  |   | Principe et pratique anciens de la Faculté de reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans les universités partenaires                      |
|   |   | Bologne et réorganisation des programmes en semestres/crédits   |
| Conditions propres à l'EAD (approuvées au fur et à mesure par le Conseil d'UFR) | Principe  | Réorganisation et simplification du cursus (sur la base du programme figurant dans l'habilitation du diplôme): identification du "cœur" de la formation |
|   | Nouvelle maquette et nouveau règlement d'études | Chaque semestre (30 crédits):<br>1 UE fondamentale (15 cdts)<br>3 UE complémentaires (5 cdts)   |
|   | Schéma de coopération internationale            | En principe, nous validons les crédits de la Faculté partenaire jusqu'à 50% du total et mettons en place un EAD portant sur nos UE fondamentales        |
| Dispositions linguistiques éventuelles  |   | Les UE fondamentales peuvent être suivies en français ou en anglais mais l'entrée en Master est subordonnée à l'obtention d'un B2 en français.          |